Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

CONVENTION DE WASHINGTON

Par alfred

Bonsoir. lors d un controle routier par la douane, j ai été saisi d une main de petit primate et un petit carré de peau de felin que j avais exposés en deco sur mon tableau de bord. j ai achetés ces "objets" sur un marché lors d un voyage en afrique. il s agit simplement de deco exotique, de mauvais gout peut etre mais en aucun cas d un "trafic" . je suis convoqué au service des douanes dans une semaine. qu est ce que je risque? est ce que je dois y aller avec un avocat ? merci.